

MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK

AVIS PUBLIC

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉ QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk qui s'est tenue le 14 février 2022, le conseil de Saint-Émile-de-Suffolk a adopté les règlements suivants;

- Règlement numéro SQ21-001 – Règlement concernant le stationnement applicable par la sûreté du Québec
- Règlement numéro SQ21-002 – Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la sûreté du Québec
- Règlement numéro SQ21-003 – Règlement concernant les nuisances applicable par la sûreté du Québec
- Règlement numéro SQ21-004 – Règlement concernant le colportage
- Règlement numéro SQ21-005 – Règlement concernant les animaux applicable par la sûreté du Québec
- Règlement numéro SQ21-007 Règlement concernant les systèmes d'alarme.

Vous pouvez prendre connaissance des règlements au www.st-emile-de-suffolk.com

Donné à Saint-Émile-de-Suffolk, 15 février 2022

Danielle Longtin
Directrice générale, Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Danielle Longtin, Directrice générale de la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 15 février 2022 entre 9 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 février 2022.

Danielle Longtin
Directrice générale, Secrétaire-trésorière

Bureau du secrétaire-trésorier
299, Route des Cantons
St-Émile-de-Suffolk (Québec)
dg@stemiledesuffolk.quebec

Téléphone : (819) 426-2947
Télécopie : (819) 426-3447
J0V 1Y0